



PORTUGAL

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

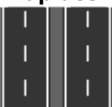
Mis à jour le 24 août 2018 à 13h24



► Réglementation routière



Limitations de vitesse

	Agglomérations 	Routes 	Voies rapides 	Autoroutes 
Motocyclettes et voitures				
Voitures avec remorque ou caravane et motocyclettes avec side-car				



Alcoolémie

0.5 g / litre de sang

0.2 g / litre de sang pour les conducteurs novices (moins de 3 ans de permis) et conducteurs professionnels (taxis, camions...)



Feux

Utilisation obligatoire pour les cyclomoteurs et motocyclistes de jour comme de nuit



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Prohibé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les passagers d'un véhicule dès que le véhicule est en mouvement.

Un enfant de moins de 12 ans et moins de 1,35 m, doit être installé dans un système de retenue homologué et adapté à leur taille et poids, sur les sièges arrière sauf si le véhicule n'a pas de siège arrière ou n'est pas équipé de ceintures. Un enfant de moins de 3 ans peut voyager sur le siège avant à condition qu'il soit installé dans un système de retenue dos à la route et que l'airbag du côté passager soit désactivé.



Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisée (l'utilisateur de 2 écouteurs est interdite, il ne faut pas)

Amende minimum de 120 €



Circulation à vélo

Port du casque
NON *

*sauf si le conducteur circule sur un vélo électrique ou lorsque le cycliste transporte un enfant, l'enfant doit porter un casque

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours

Facultative

Extincteur

Facultatif

Triangle de signalisation

Obligatoire à bord des véhicules immatriculés au Portugal. Tout conducteur, y compris d'un véhicule immatriculé à l'étranger, doit utiliser un triangle pour signaler son véhicule en panne.

Gilet de sécurité

Il est obligatoire d'avoir un gilet de sécurité au bord de son véhicule, et de le porter si on doit sortir de son véhicule lorsqu'il est immobilisé sur la chaussée ou en bordure d'une route.



Equipements hivernaux

Pneus cloutés

Interdits

Chaînes à neige

Autorisées si les conditions climatiques l'exigent